Petit matin froid ...

A une dizaine de kilomètres de Soissons, Chacrise est un charmant petit village de l'Aisne, traversé par La Crise, petite rivière bucolique qui serpente entre bois et prés ... une église classée du XIIe siècle, un château également classé, un petit cimetière carré.

Actuellement environ 350 habitants, guère plus qu'en 1917. C'est là qu'est mort – et a été enterré - Joseph BONNIOT.

A quelques kilomètres du bourg de Clelles, Longefonds est un hameau lui aussi très charmant. Une petite chapelle, de vieilles maisons de caractère, des poules qui courent et des vaches Angus qui broutent. Et nettement moins de monde qu'en 1917.

C'est là qu'est né Joseph Célestin BONNIOT un petit matin froid le 22 février 1884. Fils unique d'Augustin Joseph et de Léoncie Adélaïde CHRETIEN, cultivateurs à Longefonds.

Il est incorporé en 1905 dans une batterie alpine du 2^e régiment d'artillerie de montagne, passe brigadier un an après, est démobilisé à l'issue de ses deux ans de service militaire avec un certificat de bonne conduite.

Il se marie le 26 septembre 1908 avec Marie Emma GRAND de Pellafol. Lui a 24 ans, elle 19, et l'avenir est à eux. Lui est boulanger, elle « ménagère » (sans profession) et on ne sait rien de leur vie d'alors jusqu'à la déclaration de guerre en août 1914. Il est mobilisé comme beaucoup (environ 2500 hommes pour le Trièves) dans la 14e section des Commis et Ouvriers - on voit le numéro de sa section sur le col de l'uniforme sur cette unique photographie où il pose aux côtés de son épouse, sans doute en 1914 au cours d'une première permission.



Sa fiche matricule militaire révèle quelques péripéties avant l'issue fatale. Il traverse ces mois de guerre comme beaucoup de poilus, blessure, retour au front, lassitude d'une guerre qui n'en finit pas ... offensives, replis stratégiques, tranchées boueuses, bombardements, contre-offensives, gaz, attentes interminables, permissions suspendues, nourriture infecte, ennui

délétère loin des siens ... un quotidien malheureusement devenu trop quotidien au fil de ces longs mois.

Et puis, d'un lointain Etat-Major qui s'enferme dans une stratégie immuable et qui mesure sans doute mal l'état des troupes, des ordres d'attaquer sous les bombes, de remonter au front sans repos ... un malaise général qui s'installe après 3 ans de conflit.

Les mutineries débutent à la fin du mois d'avril 1917 et atteignent leur paroxysme en juin. Elles gagnent toutes les armées le long du front pendant 8 semaines et touchent 68 divisions sur les 110 qui composent l'armée française.

La réponse du général PETAIN nouvellement arrivé aux commandes est radicale : il faut endiguer ces mouvements de refus et de révolte, et faire des exemples pour que les hommes rentrent dans le rang.

Au total, des milliers de soldats ont participé à ces « mutineries » dans le secteur du Viel Arcy, Chemin des Dames, et plus de 170 soldats de la 77^e Division (du 159^e RI, du 97^e RI, du 61^e BCP, du 60^e BCP, du 57^e BCP), sont passés en conseil de guerre à cette période de mai 1917, pour désertion en présence de l'ennemi, ou pour abandon de poste, ou pour refus d'obéissance. Au total onze hommes sont condamnés à mort et seuls quatre sont passés par les armes.

« Ces onze condamnés à mort étaient-ils plus coupables que d'autres ? Ce n'est pas certain, mais il semble que leur passé militaire ait joué en leur défaveur. Toutefois, cela n'explique pas pourquoi quatre condamnés sur onze ont été exécutés. » [Denis Rolland, « La Grève des Tranchées », Imago, Paris, 2005].

Joseph BONNIOT est l'un des 4 fusillés de Chacrise ce petit matin du 20 juin 1917.

Ses parents ne s'en remettront pas : ils se terrent dans leur maison jusqu'à leur mort et c'est un neveu installé chez eux qui sera le lien avec l'extérieur.

Son épouse Emma quitte le secteur et refait sa vie de l'autre côté du Drac dans le Beaumont. Joseph Bonniot sort de la mémoire du village, et ce sont les recherches faites en 2014 à l'occasion du centenaire qui le sortent d'un oubli général.

En 2018, on a commémoré l'armistice et honoré les Morts pour la France ... en 2019, on a souligné le centenaire de la fin de la grande guerre, le retour des prisonniers et la démobilisation des soldats ... mais pour beaucoup de familles, la guerre ne sera jamais finie ... pour plus d'un million trois cents mille familles qui ont perdu un des leurs au front – ou les trois fils comme Mme MAURICE de St Martin de Clelles – plus de quatre millions et demi de blessés qui reviennent meurtris, amputés ou borgnes, les gazés qui vont traîner des années, les familles endeuillées, les démarches interminables pour faire valoir ses droits ... ou la honte d'avoir un fils fusillé.

Les mutineries de 1917, souvent évoquées, ne doivent pas faire oublier les autres épisodes de ce traitement insensé et cette boucherie déraisonnable. Il est fait mention dans ce graphique de 2500 condamnations à mort prononcées et de 740 soldats fusillés sous l'uniforme français. Ce nombre émane d'un rapport rendu dans le cadre de la commémoration du centenaire. Sur

1.200.000 soldats, 80.000 furent impliqués pour des actes de refus d'obéissance ou de mutinerie (entre 6 et 7 % des effectifs). Mais il faut noter aussi que c'est surtout dans la première année de guerre que les exécutions sont les plus nombreuses.



Ces nombres importants devraient nous interroger – avec 100 ans de recul et les travaux des historiens sur les archives du Ministère de la Défense – sur la finalité d'un tel conflit et sur la légitimité des ordres qui ont conduit à cette aberration : éradiquer quelques classes d'âge au nom d'un nationalisme meurtrier.

Mort pour la France ... mort par la France ...

Pour tous ces fusillés, quelle reconnaissance aujourd'hui?

La Ligue des Droits de l'Homme a milité dès la fin de la guerre pour accompagner les familles engagées dans le combat de réhabilitation de leur soldat fusillé, tel le célèbre cas de Théophile Maupas, fusillé en 1915... et réhabilité en 1934.

Depuis, beaucoup d'autres dossiers ont abouti et le sujet est abordé régulièrement par nos gouvernants ou nos élus.

Pour en revenir à Joseph BONNIOT, rappelons qu'il a bénéficié (comme d'autres « mutins ») d'une amnistie par Décision ministérielle du 22 août 1921, en application de l'article 18 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921.

Est-il déraisonnable d'envisager, cent ans après l'amnistie, une réhabilitation de ces « fusillés pour l'exemple » et leur inscription au Monument aux Morts de leur commune ?
